

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2007
Publication 14/09/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Ludovic LIONS

N° CP 6998-07
Séance du - 7 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

ENCOURAGEMENT À L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL (PROGRAMME C041 - CHAPITRE 65)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport 2007/I-6^e/07 du 14 décembre 2006 relatif à l'Agriculture,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 27 juin 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue un crédit de 6.950 € au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural réparti de la manière suivante :
 - Syndicat d'élevage du cheval de trait du Haut-Rhin 500 €
 - Union des organismes d'élevage 4.580 €
 - Syndicat départemental des éleveurs de moutons du Haut-Rhin 870 €
 - Association du Herd-Book de la race bovine vosgienne 1.000 €
- précise que la dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65 - nature 6574 - Fonction 928,

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH